



Alkadur-P82-Additif

Fiche de données de sécurité FDS



MSDS



Réf. : 5035231045

Version : 2.0

Version : 17/02/2016

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alkadur-P82-Additif

Autres désignations commerciales

valable pour tous les formats d'emballage

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119980027-26-0001

N° CAS: 52408-42-1

N° CE: 257-900-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants, Additif.

Utilisations déconseillées

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: STEULER-KCH GmbH
Siershahn

Rue: Berggarten 1

Lieu: D-56427 Siershahn

Boîte postale: 1163

D-56425 Siershahn

Téléphone: +49 2623 600 0

Téléfax: +49 2623 600 513

e-mail: info@steuler-kch.de

Interlocuteur: Labor COS/RUL

e-mail: msds@steuler-kch.de

Internet: www.steuler-kch.de

Service responsable: +49 2624 13 507

+49 2623 600 535

1.4. Numéro d'appel d'urgence: (001) 352 3233500 Emtel-Customer-No. 99496

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]

4-méthoxyphénol, mequinol, éther monométhylque de l'hydroquinone

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 2 de 8

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée.
Nocif pour algues. Nocif pour poissons. N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

Indications pour substance:
Additif

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
52408-42-1	diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]			95 - < 100 %
	257-900-3		01-2119980027-26-0001	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H317 H412			
150-76-5	4-méthoxyphénol, mequinol, éther monométhyle de l'hydroquinone			< 0,2 %
	205-769-8	604-044-00-7		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H302 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau: Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau en aspersion. Dioxyde de carbone (CO2). Extincteur à sec. Mousse.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 3 de 8

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Gaz/vapeurs, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel. Assurer une aération suffisante. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Préventions des incendies et explosion

Auto-inflammation possible par auto-oxydation de chiffons imbibés du produit.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conditions à éviter: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 45 °C.

Matériau déconseillé pour Récipient: cuivre. Fer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:

Gaz comprimés. Agents oxydants. Peroxydes organiques:

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Les réglementations nationales doivent être également observées!

stabilité au stockage: 6 mois température de stockage: < 45 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 4 de 8

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
150-76-5	4-Méthoxyphénol	-	5	-	VME (8 h)	-

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
52408-42-1	diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]	-	-	-
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	4,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,67 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
52408-42-1	diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]	-
Milieu environnemental		-
Eau douce		0,0616 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,616 mg/l
Eau de mer		0,00616 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,616 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,283 mg/kg
Sédiment marin		0,0283 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,0205 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection du corps appropriée: Combinaison à usage unique.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 5 de 8

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	non déterminé	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 150 °C	décomposition lente.
Point de sublimation:	non applicable	
Point de ramollissement:	-58 °C	
Point d'éclair:	> 100 °C	DIN EN ISO 2719
Inflammabilité		
solide:	négligeable	
gaz:	négligeable	
Dangers d'explosion		
Le produit n'est pas: Explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		365 °C
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
Propriétés comburantes		
Le produit: Non comburant.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)	1 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,164 g/cm ³	ISO 2811
Densité apparente:	non applicable	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	partiellement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
Soluble dans: ester/cétone.		
Coefficient de partage:	0,3 - 2,5	
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	600 - 1300 mPa·s	Brookfield
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Durée d'écoulement:	non déterminé	
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en solide: 0,19 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le stabilisant peut perdre de son efficacité suite à un stockage prolongé du produit.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 6 de 8

10.5. Matières incompatibles

Acide. Base. Agents oxydants. Agent réducteur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				Source
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	
52408-42-1	diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 300 - 2000	Rat	OCDE 423
150-76-5	4-méthoxyphénol, mequinol, éther monométhylrique de l'hydroquinone				
	par voie orale	DL50	1600 mg/kg	Rat	

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Cette substance ne remplit pas les critères de classification CMR de la catégorie 1 ou 2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Le produit n'a pas été testé. Absence de données toxicologiques.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]: propriétés nuisibles à la santé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance				Source
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce
52408-42-1	diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	66,8 mg/l	96 h	Brachydanio rerio
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	61,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)
150-76-5	4-méthoxyphénol, mequinol, éther monométhylrique de l'hydroquinone				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	84,3 mg/l	96 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

N° CAS	Substance				Source
	Méthode	Valeur		d	
	Évaluation				
52408-42-1	diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]				
	Biodégradabilité :	40- 50 %		28	OCDE F
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 7 de 8

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
52408-42-1	diacrylate de 1,4-butanediylbis[oxy(2-hydroxy-3,1-propanediyle)]	0,3-2,5
150-76-5	4-méthoxyphénol, mequinol, éther monométhylque de l'hydroquinone	1,34

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/Désorption:
log Koc: 1 (Methode: calculé.)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. soumis à une documentation

Code d'élimination des déchets-Produit

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

Transport aérien (ICAO)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non classé pour ce prestataire de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alkadur-P82-Additif

Date d'impression: 17.02.2016

Code du produit: 5035231045

Page 8 de 8

2010/75/UE (COV):	99,81 % (1161,988 g/l)
2004/42/CE (COV):	100 % (1164,2 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Informations complémentaires:

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe de contamination de l'eau (D):	2 - pollue l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU, CH)
DNEL: Derived No-Effect Levels
PNEC: Predicted No-Effect Concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.